LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260210-CC_2026_006-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois février à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du vingt-huit janvier deux mil vingt-six.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Arlette MICHEL, Mickaël DABET, Monique LE CLÉZIO, Benoît LARVOR, Henri FLAGEUL, Jocelyne LE TINNIER, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Arlette HINGANT, Jean-Luc LABBÉ, Yvon PERRIN, Martine POULAILLON, Sylvie ROCABOY, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Jean-Michel SCOUARNEC, Odile LE STRAT, Nadine OLLITRAULT, Joël FERRON, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Éric ROBIN, Michel HESRY, Dominique DAUNAY, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Patrick RAULT, Yvon LE JAN, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Pierrick GLAIS, Georges LE FRANC, Alain GUILLAUME, Pierre PICHARD, Nicole LE COUÉDIC, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE, Brigitte JEGLOT, Guénaël CHOUPAUX ;

Excusé(e)s : François HINDRÉ (pouvoir à Nicole LE COUÉDIC), Dominique VIEL (pouvoir à Olivier RIVALLAN), Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Gérard DABOUDET (pouvoir à Michel ULMER), Roselyne ROCABOY (pouvoir à Arlette HINGANT), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC), Philippe PRESSE (pouvoir à Odile LE STRAT), Evelyne BOSCHER (pouvoir à Nadine OLLITRAULT), Henri DUROS (pouvoir à Joël FERRON), Isabelle GORÉ-CHAPEL (pouvoir à Michel ROUVRAIS), Marie-Thérèse PITHON (pouvoir à Éric ROBIN), Aurélie HERVÉ (pouvoir à Yvon LE JAN), Christian LE RIGUIER (pouvoir à Jean-Pierre LE BIHAN), Maryline JAOUEN, Evelyne GASPAILLARD (pouvoir à Xavier HAMON) ;

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Marie-Anne LE POTIER, Gwénaëlle KERVELLA, Daniel COGUIC, Claude DELAHAYE, Romain BOUTRON, Elisabeth POINEUF, Benoît CONNAN, Claudine BROSSARD, Laurent BERTHO ;

Secrétaire de séance : Yvon LE JAN.

CC_2026_06 CONVENTION ACTIONS BASSIN VERSANT DU LOTAVY AVEC BLAVET TERRES & EAUX

Une première convention a été conclue entre les deux parties pour la période 2020-2025. Elle porte sur la mise en œuvre de travaux de restauration des cours d'eau et d'actions agricoles sur le bassin versant du Lotavy, situé sur le territoire de Loudéac Communauté.

Dans le cadre de la poursuite des actions réalisées, il est proposé de renouveler la convention jointe pour la période 2026-2028 entre les deux structures.

La masse d'eau du Lotavy se situe pour un tiers sur le territoire de Loudéac Communauté (communes de Guerlédan et Saint-Caradec) et pour deux tiers sur celui de Pontivy Communauté. Dans une logique de cohérence hydrographique, les actions menées sur les milieux aquatiques seront pilotées par un seul maître d'ouvrage, désigné conjointement par les deux structures, à savoir Blavet Terres & Eaux (Pontivy Communauté ayant transféré sa compétence au syndicat Blavet Terres & Eaux).

Les actions qui seront réalisées concernent :

- La réalisation de diagnostics individuelles agricole ;
- Les travaux de restauration des milieux aquatiques ;
- Le suivi par le technicien agricole et milieux aquatiques.

Le financement des actions sera assuré par Blavet terres & eaux, puis refacturé à Loudéac communauté pour la part la concernant, déduction faite des subventions perçues ou à percevoir.

Le coût total maximal des actions prévues sur 3 ans, sur le territoire de Loudéac Communauté, s'élève à 43 138 euros. Cette convention prendra effet à la date de sa signature par les deux parties et prendra fin à l'issue de l'accord de territoire du Blavet, soit le 31 décembre 2028.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260210-CC_2026_006-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Exercice :	72	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,	
Présents :	47	Pour expédition certifiée conforme	
Pouvoir(s) :	13		
Pour :	60	Loudéac, le 3 février 2026	
Contre :	00	Le Président	Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON	Yvon LE JAN

Date : 2026.02.10 09:26:03 +01'00'

Date : 2026.02.10 09:26:17 +01'00'